CHIRURGIEN - DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Maurice JACQUELINE

de l'Ecole Dentaire de Paris,

de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures

AU QUESNOY 41, rue Thiers, 41, les Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi.

A BAVAY, Grande-Place, le Mercredi

A BERLAIMONT, place du Marché

Ancien Café de la Place, le JEUDI.

Contes et Nouvelles

LE MODÈLE

Le jour baissait.

Assis devant son chevalet, Gaspard Borès se hâtait dans sa besogne.

Sa main promenait fiévreusement le pinceau sur la toile.

L'ouvrage n'avait presque pas avancé, cet après-midi-là. A mesure qu'il traçait il effaçait. Les tons ne se fondaient pas selon son gré, le dessin se déformait au lieu de se parfaire ; sa nymphe ne venait pas comme il l'avait rêvée ; la nuance de la chair ne lui semblait pas naturelle.

Et voilà que, tout à coup, il avait trouvé la teinte exacte : il s'était senti en train de travailler à la dernière minute, juste au moment où il n'allait plus le pouvoir, le soleil disparaissait, le crépuscule planant déjà....

L'ombre envahissait l'atelier, noyant les coins dans l'obscurité, embrouillant encore le désordre où gisaient pêle-mêle des toiles barbouillées sur le plancher sale.

Par la grande baie vitrée, le ciel gris plaquait son refret à terre sur la muraille d'en face, d'où surgissaient quelques plâtres, des masques, des ébauches. En somme, la pièce était plutôt nue, — et triste.

Gaspard Borès s'acharnait à son tableau, en dépit de l'obscurité croissante.

Enfin il dut s'arrêter : il n'y voyait décidément plus.

Ok qu'il eut déposé sa palette, le modèle, quittant la pose, se leva une femme mignonne, de formes délicieuses, quoique frêles, le teint un peu pâle. Très longue, sa chevelure blonde, à laquelle le crépuscule donnait une couleur de cendre, ondulait sur ses reins, venant expirer au bas des hanches. Dans le masque blêfard de son visage gracile — peut-être était-ce le demi-jour qui donnait cette apparence — s'épanouissaient les fleurs bleues de ses yeux, et rouge de sa bouche, toutes corolles tristes....

Le peintre eut pour elle un regard d'affectueuse sollicitude.

— Rhabille-toi vite ! Tu vas attraper froid...

Il y avait quatre heures qu'elle posait.

— Oh ! dit-elle avec un sourire doux, quelques minutes de plus ou de moins.

Et elle vint voir la toile.

Elle s'y trouva plus jolie qu'elle n'était réellement. Pourtant, elle s'y vit comme elle se rappelait avoir été autrefois, oh ! il n'y avait pas bien longtemps ! l'été précédent, quand elle avait fait la connaissance de Gaspard Borès — elle ne posait pas alors...

Elle se sentit prise d'une petite toux, et alla reprendre ses vêtements abandonnés sur une chaise.

Gaspard ne s'occupait plus d'elle.

Il était de nouveau absorbé par l'œuvre.

Son regard examinait sévèrement le travail, approuvant ici, critiquant là, notant les modifications à faire, les perfectionnements à apporter.

Quand il cessa son examen, — la nuit presque tout à coup venue, — la jeune femme rhabillée, se tenait derrière lui.

Sous l'indécise nuance de ses cheveux — maintenant tordus et relevés sur la nuque — ovale pur de son visage avait une expression très douce, les fleurs bleues des yeux s'alanguissaient, humides, et la corolle rouge des lèvres s'épanouissait, pleine de baisers....

⁂

Gaspard Borès était un artiste consciencieux.

Donc, sans fortune, il ne prenait pas le chemin d'en acquérir. Car il ne suffit pas pour réussir de croire à l'Art, de se vouer tout entier à l'Œuvre, d'y consacrer exclusivement toutes les géniales aspirations de l'âme centuplées dans leurs facultés par la tension vers ce but.

Les fanatiques de l'idée sont, presque toujours, dans la lutte, les plus faibles. Borès était de ceux-là.

Il avait été refusé tous les ans au Salon, soit trois printemps de suite.

Ses échecs successifs étaient dus aussi à la malchance, il ne pouvait se faire appuyer par personne, les démarches serviles lui répugnaient ; et quant à l'exécution de ses tableaux, une faiblesse inéluctable y nuisait : ses ressources ne lui permettaient pas de payer ses modèles cher, — quand il pouvait, même, s'en offrir, — il devait se contenter du rebut.... Quelques maigres nymphes, quelles Vénus difformes il avait élaborées, — vaguement corrigées par ses connaissances anatomiques et sa science de l'Ecole !...

Il était quelque peu découragé — de ce découragement néfaste aux artistes, qui les conduit à la dégradation par l'oisiveté, — lorsqu'il rencontra Jeanne, une ouvrière honnête, avec laquelle une circonstance banale le mit en rapport.

La trouvant jolie dans sa fraîcheur florale et pure, il l'aima violemment, profondément.

Elle de son côté, nature d'élite, s'éprit aussi de lui. Son être expansif se donna tout entier à Gaspard. Mais elle ne voulut pas être assimilée à une créature quelconque et exigea d'être sa femme.

Ce fut un mariage bien humble ; après les formalités civiles, une bénédiction discrète dans une chapelle obscure.

Il y eut un hiver rude à passer, la jeune femme étant presque seule à gagner un peu d'argent.

Février arrivé, Gaspard voulut se mettre à son tableau pour le Salon qu'il était décidé à tenter encore une fois : Jeanne lui avait redonné du cœur à l'ouvrage — la pauvrette !

Le modèle manquait.

Gaspard Borès avait gardé assez de délicatesse pour aimer sa femme d'un amour qu'il n'avait jamais eu pour aucune autre.

Il ne lui avait pas demandé de poser...

Ce fut elle qui le lui offrit.

Elle se croyait assez bien faite pour cela, mais osait pas le dire. Elle en trouva le courage, suggissante, entre deux baisers.

⁂

Dès le lendemain, les séances commencèrent dans l'atelier froid.

Borès y avait monté un poêle.

Mais le feu qu'on y pouvait faire était si maigre !

Ainsi Jeanne travaillait double. Le jour elle posait ; la nuit, elle veillait des heures sur la couture.

Devant le peintre exigeant quand il était absorbé dans son travail, elle se montrait doucement docile, toujours soumise aux caprices, heureuse quand il lui souriait, — sûre qu'au moins nulle autre n'était là pour lui voler son amour.

Elle se fatiguait à cette vie sans repos, s'usait lentement, s'anémiait.... Mais elle avait du bonheur à ainsi immoler son corps au cher aimé.

Pourtant, une terreur la prit un jour en regardant l'œuvre commencée et en s'y comparant. Combien elle avait changé depuis que Gaspard s'était mis à l'ouvrage ! Comme elle était devenue laide comparativement ! Pourvu que ses formes ne s'abîmassent pas trop d'ici la fin ! Et quotidiennement, avec une douleur croissante, elle les voyait se flétrir davantage sous le lent travail de phtisie qui la minait...

Constamment la maladie progressait, activée par les mêmes conditions qui l'avaient fait naître, et qui subsistaient, en place des soins qu'il eût fallu.

Gaspard Borès ne s'apercevait de rien.

La Jeanne qu'il avait créée sur la toile se substituait en quelque sorte à l'autre dans son esprit. Et, ainsi, il la voyait toujours belle et fraîche. Si bien qu'il fut tout surpris en la trouvant évanouie un jour.

Il travaillait depuis deux heures, sans être frappé de l'immobilité de son modèle. La demande d'un léger changement dans la pose de la main, auquel elle n'obéit pas, fit soudain jour dans son esprit. Il s'empressa auprès d'elle. Elle était froide. Affolé, il la ranima, — à demi morte...

Elle dut s'aliter, trop faible maintenant pour marcher, mais avant une persistante inquiétude à l'égard du tableau inachevé.

— Sois tranquille, répondit-il, j'ai presque fini, je t'assure....

Elle exigeait, retrouvant un peu de force pour sourire, — qu'il vînt travailler près d'elle encore.

Alors il s'installait à côté du lit et s'occupait à parfaire la tête...

Parfois, — quand sa main était lasse de travailler, et qu'il devait s'arrêter, — il la baisait affectueusement au front et aux lèvres, disant :

— Je ne veux pas que tu continues ainsi... Tu te fatigues trop....

Mais elle, souriant toujours de son sourire doux :

— Pourvu que tu m'aimes, je suis heureuse.

— Vois-tu, il me suffit que tu ne penses jamais à une autre que moi... Je veux tout mon amour...

⁂

Quand Jeanne mourut, Gaspard eut une grande douleur...

Il quittait la contemplation du visage blême, amaigri, glacé, de l'aimée pour se reporter sur celui, plein de vie, qu'il avait évoqué sur sa toile.

Ses deux amours — pour l'Art et pour une femme — s'étaient si indissolublement incarnés l'un avec l'autre en le portrait de Jeanne (qui identifiait tellement à ses yeux la chère disparue !) que toute son existence se résumait maintenant dans son œuvre.

Et, la trouvant toujours imparfaite, brûlé de fièvre, il reprenait ses pinceaux, faisait encore des retouches...

La nuit, au lieu de veiller la morte, ce fut le tableau qu'il veilla : n'était-ce pas Jeanne !

Des amis étaient venus qui s'occupèrent pour lui de toutes les formalités : il en eût été incapable.

Et tout à coup, une idée incendia sa cervelle :

— C'est demain le dernier jour pour les envois....

Il ne s'était pas occupé du transport de sa toile.

Il descendit en hâte pour trouver un commissionnaire qui fut promit de venir le lendemain à quatre heures...

Et il rentra. Dès son retour, un ami lui dit, parlant de l'enterrement

— Tu sais, c'est pour demain quatre heures...

Il tressaillit, mais ne répondit rien.

Toute la nuit, il déplora l'heure choisie pour la cérémonie. Il voulait être là quand on enlèverait sa nymphe : il voulait la charger lui-même — avec tant de précautions ! — sur les épaules du rustre à qui elle serait confiée !... Et cet homme viendrait pendant qu'il n'y serait pas !

A l'heure dite, il entendit des pas lourds monter l'escalier... Il n'eut pas le courage d'aller ouvrir, se bornant à écouter : c'étaient les croque-morts.

Une prostration l'anéantit.... Mais un rayon de soleil pénétra dans l'atelier ; et il aperçut Jeanne, effigie animée, qui souriait...

Plus tard, un ami vint le chercher.

— On part, descends...

Il allait descendre, à regret, étreint d'un douloureux serrement de cœur... Mais, justement, le commissionnaire arriva.

Tout de suite, répond-il, tout de suite.

Et il resta... le temps de faire clouer l'image de Jeanne entre des planches.

⁂

Lorsqu'il fut seul, l'atelier lui sembla atrocement vide, et il se demanda ce qu'il avait à faire...

Le rayon de soleil s'était éteint, et, sous la grise clarté du ciel de cendre, il éprouva une poignante sensation d'abandon. Dans un éclair brusque, il lui apparut que c'était parce que Jeanne était morte... Et il dégringola l'escalier ; le cortège était parti. Alors, — sous la pluie fine, glaciale, obsédante, — il se mit à courir vers le cimetière, envahi d'une douleur folle — pour rencontrer à la porte le corbillard qui revenait...

Une honte désespérée dévorait son être...

Ses jambes flageolantes le portèrent à la fosse commune, recéleuse du corps de Jeanne.

Et sur la terre, il se laissa tomber, implorant pardon, sanglotant enfin sur celle qui était morte avec la certitude de n'avoir pas été trahie !

Cette année-là, Gaspard Borès triompha au Salon..

Ce fut la victoire posthume de Jeanne.

Michel NOUR.

CRÉDIT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital : 125.000.000.

Capital versé : 31.250.000

Réserves : 30.000 000

SIÈGE SOCIAL A LILLE, 4, 6, 8, rue Jean-Roisin

SUCCURSALE de PARIS, 24, 26, Boul. Malesherbes

8 Agences dans Paris

ÉCHANGE DE BILLETS ET MONNAIES ÉTRANGERS

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

Zézette, 87. — 1. Vous êtes héritière de votre fils et pouvez réclamer son trousseau et son mobilier. — 2. Non, si sa veuve n'est pas remariée.

F. R. O. Un lecteur perdu. — Vous êtes certainement exonéré en totalité pour toute la durée de l'occupation. Mais actuellement vous devez payer.

Rue du Marais, 77. — 1. Non, cet n'existe que pour les ascendants des militaires décédés. — 2. Oui. — 3. Vous pourrez réclamer l'inscription de vos enfants comme pupilles de la nation. Ecrivez au secrétaire général de l'Office des pupilles de la Nation, à la mairie de Dunkerque.

Une poire de la grande guerre. — 1. L'Etat a toujours refusé le paiement des billets dont il s'agit. — 2. Nous vous conseillons d'en demander le remboursement au pair au titre des dommages de guerre. Il s'agit en effet bien là d'une créance de l'ennemi. La preuve de votre créance consiste dans les billets eux-mêmes.

Bibi ennuyé, N° 2. — Vous pouvez écrire. Affranchissez à 25 centimes.

S. C. M., 32. — Le pécule revient à la veuve. Les ascendants pourront en réclamer la moitié si la veuve se remarie.

A. D., P. T. — Oui, écrivez à votre dépôt démobilisateur.

Ce qui m'intéresse, 127. — Si vous avez été incarcéré par l'ennemi, vous pouvez réclamer le rappel de solde. Ecrivez au trésorier du 127e R.I. Au cas où l'autorité militaire refuserait de payer ce rappel, vous feriez une demande au titre civil, demande que vous adresserez à la mairie. — 2. Vous aurez droit aux primes mensuelles si vous touchez votre prêt au titre militaire.

Un lecteur du « Réveil », D. H. L. D., 8 et 11, Raismes. — Vous n'y avez pas droit d'office ; mais vous avez un titre à cette distinction. — 2. Ecrivez au général commandant le 1er corps d'armée, 14, rue Négrier, à Lille. — 3. Même réponse que ci-dessus.

T. M. D. Son vieux père. — 1. Oui. — 2. Non. — 3. Ecrivez à l'inspecteur départemental de l'assistance publique, 95, rue d'Esquermes, à Lille.

Aimant la Bretagne, N° 24-93. — Faites établir par la mairie un questionnaire qui sera envoyé à la direction du service de santé. Les maires disposent des imprimés nécessaires. Vous serez ultérieurement convoqué devant une commission de réforme.

Un mauvlard de la classe 17. — Vous n'êtes passé dans la réserve qu'à partir du 7 août 1919. Vous n'avez donc droit qu'à deux primes mensuelles.

Un ancien soldat belge. — La loi est formelle. Le bénéfice de cet avantage est réservé aux seuls parents français. On peut espérer néanmoins que la loi sera modifiée sur ce point ; néanmoins, pour le moment vous ne pouvez rien réclamer.

C. M. 190. — Aucune indemnité supplémentaire.

Un poilu des régions dévastées, S. S. S. — C'est au préfet du Pas-de-Calais qu'il faudrait renouveler votre réclamation. Vous n'avez chance d'arriver à un résultat que si vous avez fait des démarches dans ce sens avant le 23 octobre dernier.

Bijou ne quitte pas son maître. — 1. Au préfet de Versailles. — 2. Non. — 3. Adressez une réclamation au sous-préfet.

I. P. K. vert. — La pension dont il s'agit n'est pas réversible sur la tête de votre sœur.

44. R. I. Un ennuyé qui veut savoir. — Vous n'avez droit aux secours temporaires que si vous êtes dénué de ressources. Adressez-vous à la mairie.

Fauvette à tête noire, 34. — 1. Tous deux peuvent obtenir une prorogation. Ils ne seront exonérés que dans la limite où ils auront été privés de l'usage de la chose louée. — 2. Appelez-les devant le président de la commission arbitrale pour leur demander leurs intentions quant au renouvellement du bail. — 3. Même réponse. — La nouvelle loi permit aux propriétaires d'appeler les locataires ou fermiers devant la Commission arbitrale pour faire connaître leurs intentions. Usez donc de cette faculté. Par la même occasion, la quotité de l'exonération sera fixée et vous pourrez vous adresser au directeur de l'enregistrement, 16, rue Gauthier de Châtillon, à Lille, pour réclamer une indemnité égale à la moitié des loyers non perçus.

Un sinistré ennuyé de Lens. — 1. Vous ne pourriez faire une demande d'avance que si vous aviez subi un préjudice à votre compte personnel. — 2. Inutile d'envoyer la facture avant qu'on vous la réclame.

Un admirateur de Raoul Evrard. — Vous êtes forclos pour n'avoir pas fait la prorogation en temps utile.

Un lecteur du « Réveil », S. R. Z. — Il s'agit d'une question délicate et nous ne pouvons que vous conseiller de vous adresser au Conseil de prud'hommes.

G. P. Le Poilu. — De quelle classe faites-vous partie ? Vous avez certainement droit à l'indemnité de 250 francs, mais vous ne pouvez prétendre aux primes mensuelles que si vous avez accompli du service depuis votre passage dans la réserve. Aucune prime pour la naissance de votre enfant.

Fuellier marin, 5.093, B. A. — Oui, si vous n'avez pas été mis en sursis ni affecté à l'industrie de guerre.

L. R., Wavrin. — Vous n'avez droit à aucune prime mensuelle puisque vous appartenez encore à l'armée active lorsque vous avez quitté le service.

M. L. Z. — Vous pouvez faire une demande : la Commission compétente décidera en tenant compte, bien entendu, de vos ressources et de vos charges de famille.

B. D. S., 86.4. — Vous ne pouvez que réclamer un secours au Bureau de bienfaisance.

Je ne crois plus aux femmes, A. D., 908. — 1. Dans le courant de mars 1920. — 2. La loi de trois ans est toujours en vigueur. On peut néanmoins s'attendre à ce qu'elle soit modifiée. — 3. Votre famille peut dès maintenant faire une demande à la mairie.

Jules aime Félicie, Saint-Saulve. — 1. Oui. — 3. Vous pouvez dès maintenant écrire au directeur du service de santé, 25, Grande-Place, à Lille.

Une lectrice assidue, M. B. V. — Vous ne pourrez vous remarier si vous n'êtes pas à même de justifier que votre mari est décédé.

Un réfugié de Wavrechain-sous-Denain qui veut savoir, F. D. G. — Vous toucherez dans toute l'année treize périodes de 28 jours, ce qui revient au même. Si les paiements souffrent des retards, adressez une réclamation au Préfet (Réfugiés), 2, rue St-Bernard, à Lille.

Une lectrice du « Réveil », N° 1881. — Vous avez droit à la moitié du mobilier. Tous les meubles doivent être partagés.

Papa est fâché, 78. — 1. Non, car vous n'avez pas été traité pour une blessure reçue au cours du combat. — 2. Dans ce cas, votre démobilisation n'est susceptible d'aucun autre.

Un arsenaliste de Tarbes, S. D. — Vous n'avez pas droit à l'indemnité de démobilisation.

P. aime la couture. — 1. Vous aviez droit à votre prêt. — 2. Mais lors de votre démobilisation vous avez dû signer une déclaration reconnaissant que l'autorité militaire ne vous devait plus aucune somme au titre du prêt. — 3. Dans ces conditions, votre réclamation ne vous paraît guère susceptible d'aboutir. Ecrivez néanmoins au trésorier de votre dernier dépôt.

A. B. C. D., N° 38. — 1. Oui, puisqu'il est seul administrateur de la communauté. — 2. Non, tant qu'il ne soit intervenu ni divorce, ni séparation judiciaire. Néanmoins, vous pourrez obtenir une pension alimentaire pour vous et vos enfants. Voyez le juge de paix.

Mère ennuyée, N° 81 = 11 de Lens. — 1. Vous feriez bien de voir le juge de paix et de provoquer la constitution d'un conseil de famille. — 2. A notre avis, l'objet en question vous sera restitué et il n'y aura pour le moment aucun partage d'indemnité pour le mobilier.

Un ex-poilu socialiste, Dauchy, H. B., 93. — Non, vous toucherez uniquement trois primes mensuelles pour cette période.

Crannière. — Adressez une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la Guerre, 16, rue Saint-Dominique, à Paris.

Un ancien réfugié, 4.581. — 1. Votre femme peut réclamer une allocation annuelle de 400 francs si elle est française et non inscrite au rôle de l'impôt sur le revenu. Qu'elle fasse établir son dossier à la mairie. Quant à vous, il faudra attendre d'avoir 50 ans. — 2. Son invalidité est comprise entre 70 et 80 % : la pension entre 1680 et 1920 francs. Il ne peut cumuler l'allocation aux petits retraités et la nouvelle pension. 3. Non, s'il a touché les 52 francs. Simon, qu'il adresse une réclamation au directeur de l'intendance, 28, place aux Bleuets, à Lille. — 4. Il a droit aux primes mensuelles.

19. Un harnachen ennuyé. — Adressez une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la Guerre, 16, rue Saint-Dominique, Paris.

R. M. C. D., N° 1578. — Vous ne pouvez prétendre qu'à un complément de secours du bureau de bienfaisance.

Un poilu qui s'ennuie en Allemagne. — Ce n'est pas un droit pour vous. Adressez néanmoins une demande de mutation à votre chef de corps par voie hiérarchique.

D. E. 1297, lecteur du « Réveil ». — 1. Hôtel de la Préfecture, à Arras. — 2. Votre réclamation ne sera susceptible d'aucune suite si vous n'avez pas présenté de demande avant le 23 octobre dernier. — 3. Oui, si vous avez encore quatre enfants de moins de 13 ans. Voyez la mairie. — 4. 25, Grande-Place, à Lille.

V. D. K. — 1. Oui, c'est au sous-préfet de Béthune qu'il faut adresser une réclamation. — 2. Vous semblez pouvoir prétendre à une pension. Ce sera néanmoins à la commission de réforme à statuer. — 3. Non, car vous ne comptez pas trois mois de service effectif.

Un poilu démobilisé, N° 22. — Demandez au commandant du recrutement un état signalétique des services, état que vous enverrez au 6e R. I. T.

Un vieillard ennuyé, H. D., 39. — 1. Ecrivez au directeur de la Caisse autonome, 26, rue Vavin, à Paris. — 2. Vous ne pourrez réclamer la pension que quand vous aurez 60 ans et si vous êtes français. — Pour sa médaille militaire, écrivez à son dépôt.

M. B., Moise B. — Non, puisque le décès est survenu avant la démobilisation du militaire.

Un père de famille déshonoré, 2081. — C'est aux enfants qu'il appartient de payer le notaire.

Paul Rémy, Surbure. — Vous n'avez droit ni à l'indemnité de démobilisation ni aux primes mensuelles. Vous ne pouvez prétendre à aucun secours en dehors de votre pension. Néanmoins, le bureau de bienfaisance peut vous venir en aide si votre situation le justifie.

471, R. B. — 1. Deux ans, si vous faites proroger, par ministère d'huissier, avant le 23 janvier 1920. — 2. Non, si vous faites proroger. — 3. De suite. — 4. Vous serez exonéré si vous êtes petit locataire.

Sirène ennuyée. — A défaut de pièce d'identité, fournissez deux enveloppes timbrées qui vous ont été adressées par la poste au nom de J. T. Si vous ne possédez pas deux enveloppes, présentez-vous avec des témoins.

Artisane et chique Sébert, N° 38 H. E. — Vous pouvez réaliser ce titre par l'intermédiaire d'une banque : mais le cours actuel est inférieur d'environ 40 % au cours de 1914.

N° 75, Désiré Pompette. — Vous avez droit à 45 primes mensuelles.

Un sociale enragé, cité 8, Brusy. — Il est trop tard pour réclamer l'allocation pour ceux qui sont démobilisés. Pour Constant, faites établir immédiatement un dossier de demande à la mairie. La Commission compétente statuera.

Un Bruaysien, N° 11. — Oui, adressez une réclamation au général commandant la 3e région, à Amiens.

L. P. O., Marain. — Vous avez droit à cette indemnité. Adressez une réclamation au préfet.

Si tu ne veux pas que ta femme, etc...., 12. — Vous n'avez droit qu'à huit primes mensuelles.

Marcelle qui pleure, G. R. — 1. 2 fr. 25 par jour. Première augmentation : 4 août 1917 ; deuxième augmentation : 15 novembre 1918. — 2. Ecrivez simplement au préfet du Pas-de-Calais. — 3. Ecrivez au préfet pour faire opposition. Demandez en même temps une séparation judiciaire qui vous permettra de toucher vous-même : adressez-vous pour cela au Tribunal civil. — 4. Ecrivez au commandant du corps dont vous faisiez partie à Maubeuge. — 5. Pour quatre mois seulement.

Jean Jacques à leur réveil. — 1. Oui. — 2. Demandez au préfet des renseignements précis à la reconstitution industrielle, à Arras. — 3. 30 à 35 centimes. — 4. Voyez 2.

11, H. B. C. — Vous n'avez droit à aucun secours. — Le barème est de 7 francs pour le chef de famille et 1 fr. 75 par personne à charge.

Mirair, 2, U. — Vous pouvez obtenir la prorogation si vous êtes cessionnaire. Voyez un huissier auquel vous soumettrez le bail.

H. V. H. — 1. Oui. — 2. Ces phénomènes sont encore relativement peu connus. Les médecins les étudient journellement dans des établissements spéciaux (Salpêtrière, notamment). Vous ne trouvez aucune maison sérieuse qui puisse vous fournir ce que vous demandez.

Une veuve ennuyée, N 72. — Vous n'avez pas droit au pécule (1.000 francs). — Il est vraisemblable qu'en cas de remariage, vous pourrez comme une veuve de militaire, renoncer à la pension et toucher un capital, mais la loi dont vous pouvez vous prévaloir n'est pas encore appliquée. — 2. Le versement d'un capital n'est pas possible avant la liquidation de la pension.

Un socialiste, N° 75, à Barlin. — 1. Voyez le juge de paix qui a dû mettre les scellés lors du décès. — 2. Non, aucune prime mensuelle. — 3. Non, adressez une réclamation au Préfet.

Vous l'avez vu, hein, 16 bis. — 1. Si, écrivez au Préfet. — 2. Oui. — 3. Oui.

M. Marceau L., rue du Moulin, Vitrey-en-Artois. — 1. 800 fr. — 2. Aucune prime mensuelle puisque vous êtes en sursis.

J'ai le cafard, Barlin. — Adressez une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la Guerre, 16, rue Saint-Dominique, à Paris.

L. L. J., N 111, Neux-les-Mines. — 1. Non, mais vous pouvez réclamer une indemnité. — 2. Ecrivez au directeur de l'intendance, 28, place aux Bleuets, à Lille. — 3. Si vous avez plus de 60 ans et votre femme plus de 55, vous avez droit à une allocation annuelle de 800 francs. Faites établir votre dossier à la mairie.

Un vieux Sallauminois, 190. — 1. Ce n'est pas un droit. — 2. Il sera démobilisé quand il aura terminé ses quatre années de service.

Un poilu de la grande guerre, N° 1. — 1. Non, ce secours est refusé au collatéraux. — 2. Rien à faire.

Un contremaître ennuyé, S. — Ecrivez au général commandant la 1re région, section franco-britannique, 14, rue Négrier, à Lille.

Un poilu désenchanté, A. B., 31. — Il faut faire proroger avant le 23 janvier prochain, peu n'importe quel huissier.

Un lecteur du « Réveil », A. V. — Vous devez payer. — 2. Par mandat-poste. — 3. Vous serez poursuivi (contrainte par corps notamment).

Un mari qui voudrait savoir. — Vous pouvez réclamer une pension. Faites établir à la mairie une notice qui sera envoyée à la direction du service de santé, à Lille.

Une mère ennuyée, R. D. L., A. — Ecrivez au Préfet. — 2. Vous avez droit à quinze francs par mois quatorze en sus. Ecrivez également au Préfet.

Tich-Sal-Charles, 123-25. — 1. Ils ne le peuvent encore pour le moment car le moratorium n'est pas levé. — 2. Vous demanderez un délai assez long pour permettre de vous libérer par acomptes.

S. O., Sully-les-Mines. — Non, car c'est un accessoire de l'assistance aux femmes en couches, accordé aux seules bénéficiaires de cette assistance.

Un Béthunois ennuyé. — 1. Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles car vous ne comptez pas 18 mois de service effectif. — 2. Rien à faire.

Les nouveaux riches d'Hersin-Coupigny. — 1. Il faut chercher immédiatement un nouveau logement car le propriétaire pourra vous faire expulser.

Un ennuyé, 398-49. — La prorogation faite par votre locataire est valable en vertu de la nouvelle loi. Vous ne pourriez vous y opposer que si ce locataire avait réalisé des bénéfices exceptionnels de guerre. Il vous appartiendrait d'en faire la preuve.

Pas content d'être réfugié, 4.291. — Vous feriez bien de renouveler votre demande au sous-préfet de Douai qui a qualité pour vous délivrer l'avance.

Un propriétaire d'une propriété qui ne lui appartient pas. — Vous ne pourriez rester plus longtemps que pendant la période fixée que si l'immeuble dont il s'agit avait été réquisitionné par le maire pour vous y loger, ce qui ne paraît pas être le cas.

LE MEILLEUR PURGATIF DU MONDE !

PILULES DE SANTÉ DEFENSE

ANTIBILIEUSES - DEPURATIVES

Le sang c'est la vie ! Quand on a le sang pur, l'on est bien portant et heureux. Quand le sang est chargé de glaires et de mauvaises humeurs, l'on souffre de toutes sortes de maladies telles que MAUX D'ESTOMAC, MIGRAINES, NEVRALGIES, MAUX de TÊTE, CONSTIPATION, GOUTTE, RHUMATISMES, MALADIES DE LA PEAU, etc.

PURGEZ régulièrement et souvent avec le remède idéal, le vrai trésor des familles.

LE SEUL PURGATIF AGISSANT SANS COLIQUES !

2 fr. la boîte (impôt en plus) dans toutes les pharmacies

Dépôt général, DELAHAYE, pharmacien à FRESNES (Nord)

ENTREPOTS Madeleinois PHILIPPE EMILE (PROPRIÉTAIRE)

Vins d'Algérie, Supérieurs et du Roussillon

SPÉCIALITÉS DE VINS BLANCS

BUREAUX & ENTREPOTS, 148, rue du Château -- LA MADELEINE

TÉLÉPHONE : 36

Maison de Confiance

RECONSTITUTION des RÉGIONS Dévastées

Louis FIERS & Cie

ENTREPRENEURS — USINES ELECTRIQUES

Fournisseurs des Ministères des Régions Libérées et du Ravitaillement

18 & 20, RUE DE NAPLES, A ROUBAIX

Exécution Rapide de Tous Travaux de Menuiserie

ATELIERS SPÉCIAUX POUR TRAVAUX EN SÉRIES

Publication Légale

DIVORCE

Assistance judiciaire. Décision du 10 février 1919.

D'un jugement rendu par défaut par la 1re Chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le vingt-quatre octobre mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Il appert que le divorce a été prononcé au profit de Joseph Catel, cylindreur, domicilié à Tourcoing, ci-devant rue du Moulin, n° 115, et actuellement rue d'Anvers, n° 45, ayant pour avoué Me Vandewalle, à l'encontre de Mme Céline Dubrulle, femme Joseph Castel, domiciliée de droit avec son mari, mais en fait résidant à Tourcoing, rue du Maréchal Ney, n° 31.

Pour extrait :

F. VANDEWALLE.

Ministère des Régions Libérées

DEPARTEMENT DU NORD

Le Service des Matériaux demande des bornes en béton de ciment ayant 0,65 de hauteur totale et présentant une tête cubique, avec croix en creux, de 0,13 de côté et 0,15 de hauteur.

La fourniture comprendra 5.600 bornes dont 2.800 à livrer le plus tôt possible. Faire des offres écrites avant le 28 décembre et s'adresser pour tous renseignements préalables 2, rue Saint-Bernard, salle 85.

Offres & Demandes d'Emplois

On demande COUPEUR pour confection, corsages, tabliers, de préférence sachant couper à la machine. — Réponse aux lettres F. L., en indiquant âge, références, prétentions. 2506

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 52

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTÉ PAR

PIERRE DECOURCELLE

Tout à coup, un homme qui déambulait lentement, et se préparait à passer le seuil du laboratoire, porta la main à son front, comme saisi d'une souffrance subite, et s'affaissa presque instantanément sur le sol.

A cette vue, un cri de surprise échappa à Jameson, qui appela aussitôt son maître.

Tous les deux, penchés sur le miroir, examinaient le tableau qui s'y reflétait.

On s'empressa autour de l'homme... On le releva et, après quelques pourparlers, il fut transporté dans la direction de la station de police la plus proche.

A ce moment, neuf heures sonnèrent à l'horloge appendue au mur.

Les deux hommes quittèrent leur poste d'observation.

Clarel, les sourcils froncés, s'assit dans son fauteuil et, son menton dans sa main, s'absorba dans une profonde méditation.

Au bout de cinq à six minutes, sans mot dire, il se leva et s'en fut de nouveau jeter un coup d'œil au miroir devant lequel il fit une assez longue station.

Puis, un pli de plus en plus profond creusant verticalement son front, il revint s'asseoir à son bureau...

Sa main s'allongea lentement vers un tiroir, d'où il tira la lettre apportée la veille par Perry Bennett.

Posément, il la relut et parut en peser chacun des termes...

Après quoi il la replaça dans le tiroir, et se replongea dans sa méditation...

Quelques minutes s'écoulèrent.

— Faut-il téléphoner à miss Dodge ?.. questionna timidement Jameson.

La voix de son collaborateur tira Clarel de son recueillement.

— C'est inutile, puisqu'elle doit venir.

Puis, comme s'il se parlait à lui-même :

— « Toutes les heures !.. » a dit le billet... Quelle heure est-il ?...

— Neuf heures trente-cinq minutes !..

— Encore vingt-cinq minutes !..

La sonnette de la porte résonna.

— Allez ouvrir, voulez-vous, Jameson ?.. Ce doivent être les amis que nous attendons !..

C'était en effet Elaine et Perry Bennett.

La jeune fille était très pâle... Elle marcha vivement vers Justin, et, lui tendant les deux mains, tandis qu'elle plongeait dans ses yeux un regard apeuré :

— Nous venons d'apprendre en bas que ce que nous redoutions s'est produit...

Il baissa affirmativement la tête, tout en serrant la main de Perry.

— C'est terrible !.. continua-t-elle. Que pouvez-vous faire ?..

— Rien, que ce que je vous disais hier... Attendre !..

Il leva les yeux vers l'horloge : l'aiguille marquait dix heures moins un quart.

Une angoisse indicible pesait sur cette scène muette et tragique.

— C'est peut-être un hasard ?.. une coïncidence ?.. risqua le jeune avocat.

— Je ne crois pas ! répliqua froidement Clarel. Et vous non plus !..

Perry Bennett ne le contredit point.

Après quelques minutes, cruellement longues, au milieu de cet impressionnant silence, Justin se leva, et les mains derrière le dos, arpenta lentement la pièce.

En passant près d'Elaine, il s'arrêta, et la contempla longuement.

Les grands yeux de la jeune fille se tournèrent vers lui.

Mais ni l'un ni l'autre ne prononcèrent une parole ; et Clarel, après cette cette station de quelques secondes, reprit sa promenade à travers la chambre.

Les regards de tous guettaient la marche de l'aiguille sur le cadran.

— Dix heures moins cinq !.. murmura Elaine.

— Notre patience n'en a plus pour longtemps ! Walter, voulez-vous regarder au dehors, comme nous l'avons fait tout à l'heure... Je préfère ne pas être vu en ce moment à cette fenêtre !..

Le jeune secrétaire obéit à l'invitation.

Les dernières minutes s'écoulèrent.

Soudain, le timbre de l'horloge se déclancha et, successivement, les dix coups résonnèrent.

Le dernier retentissait encore, que Walter balbutia, d'une voix étouffée :

— Un autre homme vient de tomber juste à la même place...

Saisis d'effroi, les quatre assistants se regardèrent, sans oser prononcer une parole.

— Comment cela s'est-il passé ?.. fit Clarel d'une voix brève.

— C'est un ouvrier !.. Il marchait dans le sens opposé au précédent. En arrivant devant la maison, il a porté, comme l'autre, la main à son front, et, lui aussi, s'est écroulé à terre comme une masse...

— Dans la rue, cela doit produire une émotion ?..

— La même que tout à l'heure ! continua Jameson qui, le regard rivé sur le miroir, ne cessait d'observer le spectacle qui se déroulait au-dessous de lui, et dont la glace lui apportait la fidèle reproduction... Les passants s'attroupent... Leux policemen arrivent. On relève l'homme... On l'emporte... Une partie de la foule le suit... L'autre reste devant la maison. On discute... Il y a des gens qui font de grands gestes... On montre notre porte....

Clarel, n'y tenant plus, s'était levé à son tour et regardait, lui aussi, ce qui se passait au dehors...

— Oui, fit-il, au bout d'un instant, en se tournant vers Perry Bennett et Elaine, les gens réfléchissent... Ils s'interrogent, et cherchent à s'expliquer la raison de ces deux morts mystérieuses, se succédant à la même place en si peu de temps...

Il était revenu s'asseoir, abîmé dans ses pensées... Ses traits soucieux réflétaient le combat qui se livrait en lui...

— La menace contenue dans la lettre d'hier s'est réalisée ! articula timidement Elaine.